

SALLE LAURENTIA 71 rue du Maréchal Joffre à WINTZENHEIM

Destination : fête de famille ou manifestation associative.

Capacité maximale : 160 personnes assises ou 198 personnes debout.

Descriptif de la salle et ses installations : salle de 198 m² avec scène, bar , portiques pour vestiaires, toilettes et cuisine équipée (2 fours au gaz avec plaques chauffantes, lave-vaisselle, lave-verre, chauffe assiette, réfrigérateur, congélateur et vaisselle). La cuisine ne peut être utilisé que pour le maintien des mets au chaud. Il n'est pas accepté d'y exécuter la préparation des plats cuisinés.

Tarifs : location selon forfait week-end du vendredi matin au lundi matin. Possibilité de location en semaine.

(insérer tableau des tarifs)

Ces tarifs incluent un forfait nettoyage qui comprend l'entretien des surfaces, des sols et des sanitaires. Le locataire s'engage à rendre les lieux rangés (tables et chaises propres et empilées ou mises sur les supports adaptés), la vaisselle propre et assurer l'évacuation des déchets. Le gaz et l'électricité sont facturés en sus selon relevés de compteurs.

Les dégradations seront facturées au prix d'acquisition des fournitures ou d'exécution des travaux.

Caution : le locataire doit fournir un chèque de caution de 200 euros.

Modalités pratiques : Le locataire ou son représentant devra être à la salle le vendredi à 9h00 (remise de la vaisselle, explications relatives à la cuisine et au fonctionnement de la salle etc...) puis devra passer au Service vie associative et manifestations communales à la Mairie de Wintzenheim le vendredi entre 9h00 et 12h00 pour la remise des chèques (chèque de location ainsi que le chèque de caution) et des clefs de location.

Assurance : le locataire doit produire impérativement avant le déroulement de la manifestation une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile en cas de dégradation.

Limite horaire : la manifestation ne doit en aucun cas se prolonger au-delà de 3 heures du matin. LA SALLE DOIT ETRE TOTALEMENT EVACUEE POUR 3 HEURES 30 MAXIMUM.

Nuisances sonores et limiteur sonore : Application du droit commun à partir de 22H, baisse de la musique par respect pour les voisins. La salle dispose d'un limiteur sonore fixé à 90 décibels. En cas de dépassement de ce seuil, le limiteur coupe la musique pendant quelques secondes au titre de l'avertissement les 2 premières fois, la coupure est définitive lors du 3^{ème} dépassement et entre automatiquement en fonction à 3H du matin.

Parking : La salle Laurentia dispose d'un parking attenant d'une trentaine de places. Toute utilisation du parking pour un usage autre que le stationnement des véhicules est strictement interdite. L'installation de tonnelles, tentes, barbecues ou tout autre équipement est prohibé sur le parking et les abords de la salle.

règlement d'utilisation en annexe